



Dix projets et propositions de loi au programme de la session extraordinaire du Parlement

Le Conseil des ministres a adopté hier le calendrier parlementaire, présenté par le ministre des Relations avec le Parlement Alain VIDALIES. La session extraordinaire s'ouvrira le mardi 10 septembre, avec deux textes que les commissions ont examinés avant la suspension estivale.

L'Assemblée nationale examinera ainsi en première lecture le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) présenté par la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement Cécile DUFLOT (cf. "BQ" du 26 juin) et dont les rapporteurs sont les députés (PS) Daniel GOLDBERG (Seine-Saint-Denis) et Audrey LINKENHELD (Nord). Au cours des deux semaines de la session extraordinaire, les députés examineront ensuite en lecture définitive les projets de loi, organique et ordinaire, relatifs à la transparence de la vie publique, puis en nouvelle lecture et dans le cadre de la procédure accélérée le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière et le projet de loi organique relatif au procureur de la République financier, ainsi qu'en première lecture le projet de loi habilitant le gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens, qui fait l'objet d'une procédure accélérée et déjà adopté par le Sénat. L'Assemblée nationale étudiera également deux propositions de loi : celle portant création d'un Conseil national chargé du contrôle et de la régulation des normes applicables aux collectivités locales, déposée par la présidente (UDI) de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation Jacqueline GOURAULT et le président (PS) de la commission des Lois du Sénat Jean-Pierre SUEUR et déjà adoptée par le Sénat, et, à partir du 16 septembre, la proposition de loi socialiste visant à redonner des perspectives à l'économie réelle et à l'emploi industriel (aussi appelé texte sur "la reprise des sites rentables"), dont la rapporteur est Mme Clotilde VALTER (PS, Calvados).